



Assurance R.CP . WTW
France.
GRAS SAVOYE
Département Sport
et Évènement
Immeuble Quai 33
33/34 quai De Dion Bouton
-CS70001 – 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
frrandonnee@grassavoie.co
m Contrat n° : 41789295M /
0002

Garantie financière:
GROUPAMA
Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
contrat. n° 4000716162 /0

Comité départemental de Loire-Atlantique Bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée N° : IM075100382.

Machecoul, le 15/04/2024

NOTICE D'INFORMATION
Semaine de randonnées à BELGODERE - CORSE –
du 17 mai au 24 mai 2025.

Le voyage est ouvert aux adhérents des Goyeurs de Retz, association de randonnée pédestre, titulaires de la licence FFRandonnée 2024-2025 avec RC .

Nombre de participants : **44 minimum, 50 maximum.**

Dates : du samedi 17 au 24 mai 2025.

Déplacements : trajets et sur place : avion et autocar.

PROGRAMME

Les participants sont attendus le samedi 17 mai à Machecoul, pour un départ suivant horaire de l'avion.

Les randonnées se dérouleront en journées ou demi-journées sur divers sites à partir de Belgodère.

Les randonnées seront encadrées par des guides diplômés, par groupes de 20 personnes avec des niveaux de difficulté adaptés aux participants.

Fin du séjour avec retour à Machecoul le samedi 24 mai, suivant horaire de l'avion.

HÉBERGEMENT

L'hébergement sera assuré au Village de Vacances Belambra – Belgodère – Golfe de Lozari. Corse. Tel : 01 77 70 91 98.

Le centre fournit la pension complète avec boissons lors des repas sur place et en extérieur.

Draps et linge de toilette fournis. Animations de soirées.

COÛT DU SÉJOUR

Le coût total du séjour est de **1 490 €** par personne en pension complète et **chambre double**.

Ce prix comprend :

- le transport en avion et autocar.
- la pension complète sur place et animations de soirées + la taxe de séjour.
- l'accompagnement des randonnées par des guides diplômés.
- les visites sur place.

ASSURANCE ANNULATION.

-Une **assurance annulation** individuelle facultative de **47.00 €** couvrant l'ensemble des coûts du voyage sera proposée lors de l'inscription.

Ne sont pas compris :

- les boissons en dehors des repas.
- les dépenses personnelles.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à deux lits, préalablement à leur pré-inscription.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter de la réception du courrier ou mail.

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 31 mai 2024.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, une réunion d'informations aura lieu le jeudi 27 juin (18 h). Lors de cette réunion, un bulletin d'inscription sera à remplir et signer. Vous devrez remettre un chèque de 600 € à titre du 1^{er} versement.

Un bulletin d'assurance facultative sera alors proposé et à signer. Si vous y souscrivez, vous devrez nous établir un chèque de 47 euros.

PAIEMENTS

Premier versement : 600€ à l'inscription. Date limite : 27 juin 2024.

Un second versement de 500€ vous sera demandé lors de la réunion du 28 novembre prochain. Le solde du séjour : 390 € sera à verser pour le 13 mars 2025.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre des Goyeurs de Retz.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

En cas d'annulation de votre part, en fonction de la date d'annulation, les indemnités forfaitaires suivantes vous seront retenues :

- Annulation plus de 90 jours avant le début du séjour, les frais d'annulation sont de 20% du montant du séjour,
- Du 15 février au 16 mai 2025 : 50% du montant total du séjour,
- Du 15 mars au 16 mai 2025 : 70% du montant total du séjour,
- Du 26 avril au 16 mai 2025 : 100 % du montant total du séjour.

CESSION : Avant le départ, le voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFR valide. Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Il est précisé que l'assurance facultative **n'est pas remboursée**.

En cas de sinistre, l'assuré devra transmettre à l'assureur une déclaration de sinistre à compléter via le formulaire Annexe11ter de la F.F.Randonnée, à demander à l'organisateur.

DIVERS :

Les chambres seront attribuées lors de la dernière réunion d'informations.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur demande auprès de :

André (06 01 78 21 97) - Hélène (06 06 55 67 83), Anne (06 11 57 69 01) ou Nadine (06 42 05 47 81) ou sur le site de l'association : <https://goyeursderetz.sportsregions.fr> – Adresse : 14, rue de la taillée -44270 – Machecoul St Même

En cas de réclamation, après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée -19, avenue du Clos du Cens – 44300- Nantes – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 02 51 83 17 86 – mail : loire-atlantique@ffrandonnee.fr

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051